

La formation : une alternative au chômage, un levier pour accompagner les transitions

fiche

1

« Développement des compétences et des qualifications »

pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises : **Fonds de rebond**

OBJECTIFS

Le fonds de rebond proposé vise à :

- > renforcer la formation des salariés en vue de sécuriser leurs parcours professionnel, soit en garantissant leur maintien dans l'emploi, soit en favorisant leurs transitions vers de nouveaux emplois,
- > soutenir les entreprises dans les mutations auxquelles elles vont être confrontées et accompagner leurs transitions technologiques, énergétiques, écologiques et numériques. Il s'agira notamment de soutenir les efforts déjà engagés par le secteur industriel notamment dans le cadre des programmes Usine du futur et Croissance Premium dans le respect du cadre régional d'intervention en faveur des compétences et de l'emploi adopté lors de la séance plénière du 21 octobre 2019.

Il s'agit de renforcer le soutien au développement des compétences et des qualifications des salariés par un accompagnement des plans de formation des entreprises industrielles et par l'amplification des démarches collectives de formation portés par les opérateurs de compétences auprès des différentes filières économiques. La Région articule son intervention avec celle que l'État a mis en œuvre au travers du FNE-Formation à destination des salariés placés en activité partielle (volet défensif).

BÉNÉFICIAIRES :

- **Les entreprises de process et/ou de transformation** relevant de l'industrie et des services connexes à l'industrie, précisément les PME, ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) et filiales de groupes installées en Nouvelle-Aquitaine.
- **Les filières économiques, via les opérateurs de compétences** (OPCO) agissant pour le compte des branches professionnelles, porteurs de plan d'actions collectives auprès des entreprises qui y adhèrent.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

DÉPENSES ÉLIGIBLES : les dépenses comprennent les coûts pédagogiques (coûts de personnel de formateurs, frais de déplacement des formateurs et autres dépenses courantes - matériaux, fournitures), hors rémunération des salariés en formation. Les formations externes et internes sont éligibles à l'aide régionale.

CONDITIONS D'INTERVENTION : le taux maximum d'intensité des aides varie de 40% à 60%. Les coûts pédagogiques sont plafonnés à 50€ de l'heure/stagiaire à l'exception des formations en lien avec le développement durable et la transition énergétique et écologique (TEE-Neo Terra). Les modalités d'instruction sont partagées avec la Direction Nouvelle-Aquitaine afin d'éviter d'éventuels doubles financements (FNE Formation).

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

Dès la CP du 17 juillet, il est prévu d'accompagner :

- > 23 entreprises industrielles ayant été impactées par la crise sanitaire et souhaitant anticiper la reprise d'activité économique en misant sur le développement et le renforcement des compétences de leurs salariés et ainsi faire face aux nouveaux enjeux économiques. Le montant d'aides de cette délibération est de 1 169 005,52€
- > les filières prioritaires de l'édition, de l'audiovisuel, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration via les OPCO AFDAS et AKTO pour un montant d'aides total de **432 600€**.

Au second semestre, au titre du plan de transitions et de reconquête technologique, entre 4M€ et 5M€ (par réorientation budgétaire) pourraient être engagés pour amplifier cet effort.

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

Cet accompagnement volontariste et offensif de sortie de crise vise à maintenir et à favoriser le développement des compétences des salariés.

Il s'agit de permettre aux entreprises de renforcer les compétences de leurs salariés afin de les préparer aux nouveaux enjeux économiques et aux transitions technologiques et organisationnelles permettant d'anticiper la sortie de crise.

Cet accompagnement vise également à promouvoir l'élévation du niveau de formation et la certification des salariés en vue de maintenir leur employabilité et de soutenir leur potentiel d'évolution professionnelle.

DÉFI 1

La formation : une alternative au chômage, un levier pour accompagner les transitions

fiche
2

« Passerelles vers l'emploi »

Un Appel à Projets au service de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en CAP et BAC PRO sortant de formation scolaire

OBJECTIFS

La Région Nouvelle-Aquitaine a pour ambition d'offrir aux jeunes, souhaitant s'insérer dans la vie active, une perspective professionnelle qui passe par une qualification leur permettant de s'insérer durablement. La Région souhaite également garantir sur l'ensemble du territoire un égal accès dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'emploi quelle que soit l'origine géographique ou sociale des publics.

Dans le contexte de crise que nous traversons et consciente des difficultés d'insertion auxquelles vont être confrontés les jeunes diplômés de notre territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine propose la mise en place par Appel à Projets d'un dispositif expérimental destiné aux lycéens professionnels sortant de CAP et de BAC PRO dans des secteurs temporairement fragilisés par la crise économique. Il entend accompagner le report de l'entrée sur le marché du travail et favoriser l'insertion professionnelle dans la spécialité pour laquelle ils ont été formés ou dans un secteur d'activité mobilisant tout ou partie des connaissances et capacités déjà acquises.

Cet Appel à Projets doit faciliter la montée en compétences des jeunes, une meilleure appréhension des enjeux économiques et du nouveau contexte de l'emploi.

BÉNÉFICIAIRES : jeunes diplômés (CAP – BAC PRO) sortant de formation par voie scolaire dans un domaine fragilisé par la crise économique.

L'objectif serait de mettre en place entre 1 500 et 2 000 parcours.

PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES : les établissements et les organismes de formation.

DÉPENSES ÉLIGIBLES : les dépenses comprennent les coûts pédagogiques (coûts de personnel de formateurs, frais de déplacement des formateurs et autres dépenses courantes - matériaux, fournitures).

CONDITIONS D'INTERVENTION :

- Le taux maximum d'intervention de la Région est fixé à 70% du montant total du projet déposé.
- Les parcours proposés par les porteurs de projet devront être personnalisés et privilégier la mise en situation professionnelle au travers d'expériences positives en entreprise et une présence en centre ne devant pas excéder 30% du temps de formation.
- Une attention particulière sera portée à la sélection des projets afin s'assurer une bonne couverture territoriale lors de l'expérimentation.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

4M€ AE (coûts pédagogiques et rémunération) par réorientation budgétaire.

Il est prévu de présenter le cahier des charges de l'Appel à Projets « Passerelles vers l'emploi » lors de la CP du 17 juillet. Les projets retenus seront présentés lors des commissions permanentes des mois d'octobre et de novembre pour permettre le déploiement du dispositif dès le mois d'octobre 2020.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

*Cet accompagnement volontariste de sortie de crise vise à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle en les préparant aux nouveaux enjeux économiques et aux transitions en cours, en leur permettant d'acquérir des compétences complémentaires ainsi que les clés de compréhension de leur futur environnement professionnel, la culture métier et les codes sociaux, en confrontant leurs acquis avec la réalité de l'entreprise mais également en leur permettant de développer une première expérience professionnelle positive et valorisable.
Ce dispositif permettra également d'orienter certains jeunes vers une qualification complémentaire ou une poursuite d'étude.*

DÉFI 1

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

fiche
3**Intelligence économique :**
renseignement économique et informations stratégiques

OBJECTIFS

Permettre aux entreprises de se repositionner rapidement face aux aléas qui ont impacté leurs activités avec un apport d'informations qualifiées :

- > sécurisation des approvisionnements, recherche de nouveaux fournisseurs en cas de fournisseurs défaillants,
- > recherche de nouveaux modes de distribution ou d'acheminement de produits,
- > recherche de nouveaux clients ou de nouveaux marchés,
- > sécurisation de nouveaux futurs partenaires (type due diligence),
- > ...

Il s'agit de cibler les missions de l'ADIT, prestataire spécialisé en intelligence économique qui accompagne la Région Nouvelle-Aquitaine de 2019 à 2021, sur :

- > la fourniture de renseignement économique et d'informations stratégiques à destination d'entreprises,
- > des missions d'appui au repositionnement stratégique (analyse de chaînes de valeur, diversification, relocalisation d'activités...) des filières régionales.

Les consultants de l'ADIT dédiés au territoire néo-aquitain sont d'ores et déjà mobilisables pour ces actions, sur demande des services de la Région et de l'agence ADI-NA. Les instances de qualification et de priorisation des demandes à traiter existent.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

- Start-up, TPE et PME identifiées pour les appuis individuels
- Filières pour les études de repositionnement stratégique

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

500K€ par redéploiement interne

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Décisif à court terme pour les entreprises et les filières.

Pourra constituer le socle d'informations qualifiées sur lequel reposeront les missions de conseil à la réflexion stratégique détaillées en fiche 4.

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

fiche

4

Appui à la réflexion stratégique
pour rebondir face à la crise des entreprises

OBJECTIFS

En complément notamment des prestations d'intelligence économique de l'action détaillée en fiche 3 qui permettent d'établir un diagnostic précis, cette action s'adresse aux entreprises dont le modèle d'affaires est susceptible d'être durablement affecté par la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19.

Elle a pour but de préserver l'emploi et le capital humain au sein des PME régionales dans cette période critique de perte totale ou partielle de leur activité, en leur apportant une vision la plus exhaustive possible des ressources internes et externes disponibles, directement ou indirectement accessibles pour l'entreprise et en identifiant les principaux curseurs d'actions complémentaires pour dégager de la valeur, notamment opérationnelles et commerciales.

L'objectif est d'apporter un soutien externe (intervention de 5 à 8 jours d'un(e) consultant(e) expérimenté(e)) au dirigeant dans l'analyse des conséquences de la crise sur l'environnement et les activités de son entreprise, dans ses décisions opérationnelles à court terme et/ou dans ses orientations stratégiques à moyen terme.

Les principaux thèmes d'intervention :

1. Intégration de l'anticipation et de la gestion de crise dans la stratégie de l'entreprise (bilan et capitalisation, cellule de crise, procédures et outils de gestion de crise etc.),
2. Reconquête de marchés (dont l'export) : qualification de l'impact de la crise sur l'environnement (marchés, clients, concurrents, chaîne de valeur) et adaptation de la stratégie et des pratiques commerciales,
3. Analyse des opportunités et de la capacité de l'entreprise à les saisir : diversification d'activité, croissance externe, etc,
4. Sécurisation des approvisionnements, optimisation de la « supply-chain »,
5. Adaptation de l'organisation et du pilotage à court terme des activités pour répondre aux changements et assurer la pérennité de l'entreprise,
6. Ressources humaines : analyse et suivi des ressources humaines, maintien et développement des compétences, adaptation de l'attractivité et la marque employeur au regard des évolutions, organisation du travail (incl. impact du numérique), interactions avec les équipes (confiance, cohésion, etc.), évolution des modes de management, etc,
7. Analyse financière et identification des axes d'amélioration de la solvabilité,
8. Intégration du développement durable, des enjeux sociétaux et de l'implication territoriale dans la stratégie de relance de l'entreprise (Feuille de route Néo Terra).

**CIBLES
D'ENTREPRISES**
(en termes de taille et
filière)

En parallèle, une action spécifique d'accompagnement « Rebond » des ateliers de fabrication, de production et de sous-traitance industrielle de l'artisanat et des filières prioritaires est mis en place avec le réseau CRMA.

Les objectifs opérationnels des accompagnements Rebond sont :

- > identifier précisément les points de fragilité de l'entreprise ainsi que ses points forts,
- > identifier les menaces et opportunités de son environnement,
- > définir et prioriser les actions à mettre en place,
- > assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des actions et de l'évolution de l'entreprise.

En fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise, le conseiller en charge de l'accompagnement Rebond l'orientera vers des accompagnements spécialisés (commercial, numérique, RH...).

1. Diagnostic stratégique : PME au sens communautaire et répondant à l'ensemble des critères suivants :

- entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal en région Nouvelle-Aquitaine,
- activité dans un des secteurs suivants : industrie, service à l'industrie, agroalimentaire,
- nombre de salariés : de 50 à 249,
- entreprise particulièrement impactée par la crise Covid-19 (entreprise rencontrant des difficultés conjoncturelles (et non structurelles) spécifiquement nées de la baisse d'activité liée à l'épidémie de Covid-19).

Sont donc exclues les entreprises qui étaient en difficulté au sens de la réglementation européenne à la date du 31/12/2019.

La Région se réserve la possibilité de déroger aux critères de taille et d'activité au cas par cas, si l'intérêt économique régional le justifie.

L'entreprise subit les conséquences de la crise Covid-19, et souhaite :

- > prioriser et sécuriser son plan d'actions global court terme;
- > anticiper les adaptations structurelles qui vont être nécessaires à moyen terme pour tenir compte des évolutions générées par la crise Covid-19 (sur le marché, les fournisseurs, l'organisation industrielle etc...).

Cette mesure sera ouverte sur la période d'octobre 2020 à septembre 2021.

2. Accompagnement Rebond : 300 TPE de moins de 20 salariés :

- de l'artisanat du secteur de la fabrication et de la production et de sous-traitance industrielle.

A titre d'exemple : atelier de production ou de fabrication de chaudronnerie, de menuiserie, de serrurerie, de métallerie, de production textile, de production alimentaire etc....

- et sur les filières prioritaires de la Région dans le cadre du plan de relance : l'aéronautique, la santé, le développement durable, le numérique, les métiers d'art et l'énergie / recyclerie.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

1. Diagnostic stratégique :

Marché public de 12 mois reconductible tacitement

Budget hypothèse : **2,4M€ TTC** (réorientation budgétaire interne), en complément, et dans un deuxième temps, possibilité d'actionner l'aide au conseil si besoin plus important de l'entreprise.

2. Accompagnement Rebond : Sans impact budgétaire en 2020 (réorientation budgétaire interne).

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

Dans le contexte de la crise actuelle, ces mesures participent pleinement aux enjeux régionaux de maintien de l'emploi et de la capacité industrielle et artisanale, de transformation des entreprises et filières vers le développement durable (Néo Terra), d'implication des entreprises au développement local.

Les missions contribueront, par des actions court terme, à :

- > protéger et réengager les équipes,*
- > sauver des emplois, rassurer et fidéliser les salariés,*
- > regagner la confiance des clients, fournisseurs et financeurs,*
- > assurer la continuité des opérations,*
- > retrouver les moyens pour le rebond et préparer l'avenir,*
- > s'inscrire dans une logique de relocalisation de notre production en soutenant tous les acteurs et en favorisant l'interopérabilité entre eux (ateliers / sous-traitants / fabricants / producteurs / donneurs d'ordres).*

Les diagnostics et plans d'actions établis dans le cadre des missions permettront à la Région de mieux comprendre, via une information « terrain », les impacts de la crise Covid-19 sur les PME régionales, ainsi que les nouveaux besoins de ces entreprises, dans l'optique d'adapter certaines mesures de soutien et/ou de mettre en place de nouvelles mesures de soutien aux entreprises.

DÉFI 1

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

fiche

5

Programme Usine du Futur 2020-2022

OBJECTIFS

Depuis 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine a permis l'accompagnement de 600 entreprises régionales et l'identification de pistes d'amélioration des entreprises industrielles pour préfigurer à moyen terme, l'« Usine du Futur » pour une transformation en profondeur du tissu industriel.

Le programme « Usine du Futur 2020-2022 » permet le renforcement des thématiques Technologie et Usine durable (Néo Terra) et l'ajout de la thématique stratégie numérique afin d'accélérer les transformations des entreprises.

Déployé à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce nouveau dispositif tient compte du retour d'expérience des phases précédentes et oriente les réflexions à horizon 2022 avec pour objectif de tendre vers la performance globale des entreprises, celle qui combine l'efficacité industrielle, le management des organisations, la transformation numérique et technologique, l'efficacité énergétique et environnementale, afin que l'Humain soit plus largement valorisé pour faire la différence dans les organisations productives, au-delà des seules notions d'exécution des tâches.

Modalités d'intervention :

Il s'agit de faire réaliser par un prestataire un diagnostic individuel afin d'évaluer la performance globale de sites de production néo-aquitains et valider avec les dirigeants leur feuille de route.

Le diagnostic, d'une durée de base de 5,5 jours dans l'entreprise mais pouvant aller jusqu'à 8,5 jours selon les besoins de l'entreprise, s'appuiera sur les éléments suivants :

- > la stratégie globale de l'entreprise (phase de cadrage),
- > la stratégie numérique de l'entreprise,
- > la performance de l'organisation industrielle (flux, qualité, flexibilité, productivité et respect des délais, amélioration des conditions de travail, ergonomie, sécurité, engagement du personnel et du management, niveau actuel de compétences et besoins à venir),
- > les technologies liées à la production à l'ère de l'usine connectée
- > l'usine durable.

A partir de ces diagnostics, un rapport final sera établi par ce même prestataire et permettra à la Région Nouvelle-Aquitaine d'être en capacité de mesurer la performance globale des entreprises du territoire et leur potentiel d'amélioration afin de définir des dispositifs de financement adaptés à l'accompagnement des PME et des ETI et de répondre plus finement aux attentes industrielles en particulier, en accompagnant la mise en place de la plateforme d'accélération Usine du Futur.

<p>CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)</p>	<p>Les entreprises concernées sont des PME et ETI (de 10 à 5 000 salariés), toutes filières industrielles, possédant au moins un site de production en Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Il est à noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● une entreprise ayant déjà bénéficié du diagnostic lors du premier marché (2014-2017) peut de nouveau candidater, ● une entreprise possédant plusieurs sites industriels néo-aquitains peut candidater pour chacun des sites, ● une entreprise « en difficulté » peut bénéficier de ces diagnostics, ● exceptionnellement, une entreprise de moins de 10 salariés, si tant est qu'elle est identifiée comme possédant un potentiel de croissance, peut également candidater.
<p>IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)</p>	<p>Marché public reconductible financé à 100% à part égale entre la Région et l'État.</p> <p>Ce marché public est un marché à bons de commandes d'une durée de 18 mois, reconductible avec pour objectif 800 diagnostics.</p> <p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un premier budget de 3 440K€ TTC a été attribué en 2019 pour cette première phase du marché, > ce budget couvrira donc la période allant de 10/2020 à 04/2022 et devrait permettre d'accompagner environ 250 entreprises, > le budget maxi (diagnostic de 8,5 jours) par entreprise est de 16K€ (8K€ Région / 8K€ État).

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Dans le contexte de la crise actuelle, ce programme participe pleinement aux enjeux régionaux de maintien de l'emploi et de la capacité industrielle, en permettant l'accélération de la transformation organisationnelle, numérique et technologique des entreprises, tout en intégrant le volet développement durable (Néo Terra) et en plaçant l'Humain au centre de ces entreprises. Au-delà de sa mission première d'accompagner les entreprises vers leur modernisation en devenant plus agiles, plus compétitives, plus durables et plus humaines, le programme permettra en particulier :

- > de valider l'efficacité sanitaire et économique des nouvelles conditions de travail mises en place suite aux recommandations liées à la crise sanitaire,
- > de prendre en compte la stratégie industrielle et commerciale et au besoin d'orienter l'entreprise vers un dispositif d'appui à la réflexion stratégique,
- > d'identifier des pistes de diversification possibles,
- > d'analyser les possibilités de relocalisation,
- > d'accélérer la digitalisation de l'entreprise pour lui permettre d'être plus résiliente face à une nouvelle crise (télétravail, digitalisation de la chaîne de valeur, pilotage du process à distance, ...),
- > retrouver les moyens pour le rebond et préparer l'avenir.



Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) INGÉNIERIE FINANCIÈRE FONDS PROPRES

fiche

6

Création d'un fonds de capital investissement dédié à la relance

OBJECTIFS

La crise du Covid-19 a ébranlé beaucoup d'entreprises du territoire néo-aquitain. Certaines connaissaient un développement qui se trouve aujourd'hui menacé pour des raisons conjoncturelles et non pas structurelles. Elles ont le plus souvent bénéficié de financements bancaires garantis par l'État (PGE) pour leur permettre de ne pas être défaillantes. Le recours au chômage partiel leur a aussi permis de limiter les dégâts. D'autres en phase de démarrage et notamment des start-up voient le développement de leur activité décalé dans le temps.

Maintenant, leur bilan est déséquilibré au moment même où les perspectives de rebond devraient leur permettre de se redévelopper tant en croissance organique qu'éventuellement en croissance externe.

Certains secteurs d'activités structurants en Nouvelle-Aquitaine se trouvent menacés comme le tourisme, l'aéronautique et plus généralement les activités industrielles.

Aussi, un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres au sein des entreprises sera déterminant pour :

- > accélérer le rebond,
- > le développement,
- > la diversification des entreprises.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

1. La stratégie d'investissement :

Le fonds s'adressera aux PME in bonis au 31 décembre 2019 qui ont subi les effets de la crise et qui ont les atouts pour retrouver rapidement et durablement de la rentabilité. Elles répondront aux caractéristiques suivantes :

- un projet de développement, de croissance, d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ; de diversification, consolidation de la « supply chain »,
- une activité principale en Nouvelle-Aquitaine,
- un projet structurant pour le territoire générant des emplois directs et/ou indirects, participant à l'attractivité d'une filière en région,
- PME de plus de 3 ans d'existence ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1M€,
- secteurs clés en Nouvelle-Aquitaine ,
- les entreprises devront s'engager ou être engagées dans un processus d'investissement lié à la transformation numérique et/ou à la transition énergétique.

Un compartiment sera dédié aux activités touristiques (elles représentent 9% du PIB régional) participant à l'attractivité du territoire et à l'augmentation de la dépense touristique quotidienne. Les investissements seront guidés sur les principes du développement durable pour s'inscrire dans la transition vers un tourisme écoresponsable. Le modèle d'affaires du secteur doit évoluer afin de faire de la région Nouvelle-Aquitaine une référence en matière de destination durable. L'accompagnement en fonds propres devra favoriser notamment l'émergence d'acteurs de taille intermédiaire et favoriser les investissements d'infrastructures touristiques.

2. Modalités d'intervention

- investissement en capital (actions) et/ou en obligations convertibles,
- montant des primo investissements généralement compris entre 0,2M€ et 3M€ (avec la possibilité de pouvoir accompagner certains projets jusqu'à 10% du montant total souscrit).

Le fonds n'investira que dans des entreprises ayant un réel besoin de renforcement de leurs fonds propres, notamment au regard du niveau de dettes et des projets à soutenir. Une entreprise n'ouvre pas son capital si cela n'est pas nécessaire, et cherche toujours à éviter la dilution.

3. Caractéristiques du fonds

Le fonds vise un montant total de 100M€ dans le cadre de 2 tranches de souscriptions dont la première devrait être réalisée dans le courant du 3^e trimestre 2020 et la seconde dans les 12 mois à compter du premier closing.

Au regard de la stratégie d'investissement du fonds, les entreprises faisant l'objet d'un investissement n'ont pas vocation à verser des dividendes mais à affecter d'éventuels bénéfices nets en réserve ou report à nouveau, renforçant ainsi leurs fonds propres. Néanmoins des situations spécifiques (rémunération unique du dirigeant, dette sénior,...) peuvent justifier par exception le versement de dividendes.

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

Non prévu au BP 2020
Besoins évalués à **20M€**

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Les entreprises se sont lourdement endettées pour financer la période de crise sanitaire stoppant pour bon nombre d'entre elles leurs activités. Le mur de dettes ainsi créé va avoir pour conséquence de déséquilibrer les structures bilanciennes des entreprises, limitant considérablement leur capacité à se développer dans les mois à venir.

DÉFI 1

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) INGÉNIERIE FINANCIÈRE FONDS PROPRES

fiche
7

Création d'un Fonds d'Épargne Régionale et Solidaire (FERS)

OBJECTIFS

Le projet de FERS vise à réconcilier la demande de financement de la part des dirigeants d'entreprises et le besoin de financement durable de l'économie, en les incitant à ouvrir leur capital grâce à des dispositifs vertueux d'épargne de proximité. Il consiste à mobiliser l'épargne des ménages et favoriser les partenariats financiers notamment auprès des entreprises industrielles.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Le FERS propose de réduire l'écart entre l'épargne des ménages et le financement des entreprises, en favorisant la constitution d'un nouveau type de véhicule de collecte de l'épargne à long terme des particuliers ; il s'agit de créer des circuits courts d'investissement pour les entreprises régionales.

Sous la forme d'un fonds de fonds, qui :

- apportera aux PME et ETI, les financements en fonds propres ou quasi-fonds propres dont elles ont besoin pour amplifier leur développement et réussir leurs transformations (numérique, innovation, environnemental, international... tous investissements immatériels à financer sur fonds propres),
- offrira aux citoyens l'opportunité d'investir une partie de leur épargne dans des supports de proximité, tracés et sécurisés.

Le FERS disposera d'un compartiment d'investissements dans des entreprises solidaires ou répondant aux normes RSE – ESG (Environnement – Sociétal – Gouvernance)... et Territoire, d'investissement socialement responsable.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Non prévu au BP 2020
Besoins évalués à **1M€**

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cet outil contribuera à alimenter financièrement des fonds qui interviendront en fonds propres auprès des entreprises régionales.

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) INGÉNIERIE FINANCIÈRE FONDS PROPRES

fiche

8

Création d'un fonds d'impact territorial

OBJECTIFS

Construire et proposer un outil d'investissement qui révèle les valeurs durables de nos terroirs, en promouvant leurs productions. L'investissement d'impact consistera à sélectionner les investissements de nature à accélérer les transitions environnementales et sociales.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- apport en fonds propres ou financement obligataire dans une société dédiée qui portera des actifs diversifiés. Les actifs seront des produits d'entreprises territoriales reconnues pour la qualité de leur production et considérées comme faisant partie des leaders dans leur domaine,
- l'intervention du Fonds Impact Territorial aura pour objectif de renforcer le dynamisme et le rayonnement de ces productions.

Le fonds soutiendra :

- les produits de terroirs agroalimentaires (ex Jambon Noir de Bigorre...),
- les productions manufacturières ou artisanales des territoires.

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

300K€ non prévus au BP 2020

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Cet outil contribuera à soutenir financièrement des PME dont la production est impactée par la crise sanitaire.

Préparer les entreprises à un modèle d'avenir

) TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

fiche

9

La transformation numérique au cœur de la reprise

OBJECTIFS

Le Covid-19 a mis en lumière la valeur de la transformation numérique des entreprises et des organisations et a révélé, s'il en était encore besoin, combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités et la résilience de la société. Le plan de relance présente les objectifs suivants en mettant l'accent sur la transformation numérique des entreprises, considérant qu'elle est à la fois un amortisseur de la crise et un moteur de la reprise.

1. Transformation numérique des entreprises

- > accélération de programmes d'accompagnements structurants permettant d'accompagner TPE, PME de tous secteurs dans l'évaluation de leur maturité numérique et l'élaboration d'un plan de transformation,
- > lancement d'Appels à Projets flash pour financer des projets de transformation numérique indispensables au rebond sur les secteurs les moins matures en numérique.

Lancement d'un Appel à Projets pour financer des chèques numériques pour les exploitations agricoles et ainsi contribuer à la commercialisation en ligne des circuits courts alimentaires. Il sera accordé un chèque entre 1 000€ et 5 000€ aux exploitants agricoles pour couvrir des frais de formation, conseil, hébergement, abonnement à des places de marché pour un volume estimé de 100 exploitants avec un Appel à Projets ouvert de juillet à fin septembre.

Lancement d'un Appel à Projets pour soutenir des investissements numériques mutualisés de groupements de TPE et ainsi inciter à une plus grande cohérence de l'offre pour le client final et diminuer les coûts d'investissements. Il sera accordé une aide de 50% pour couvrir des frais de formation, de prestations de conseil, d'investissements matériels et logiciels, d'hébergement et de serveur.

- > financement des projets de transformation numérique au travers principalement du dispositif du chèque transformation numérique et s'engager à augmenter de 50% le budget dédié,
- > accompagner la transformation du travail par le numérique (télétravail, travail collaboratif à distance...) : inciter à de nouveaux modes de management par un recours plus massif au télétravail et l'utilisation par les entreprises du réseau régional des tiers-lieux en rendant éligibles les dépenses de prestations de conseil et abonnement à des tiers-lieux dans les dispositifs d'aide.

2. Transformation numérique des acteurs de la culture et de la formation

- > conformément au livre blanc « pour une culture au cœur d'une société résiliente et innovante » remis par les têtes de réseaux qui fait valoir le besoin de transformation numérique des acteurs culturels, il sera réservé 20% du programme Transformation numérique PME à des acteurs culturels et touristiques,
- > lancement d'un Appel à Projets visant à faire émerger des projets innovants numériques, des expérimentations de diffusion numérique voire de mutualisation d'actions de transformation numériques des acteurs culturels en septembre,
- > lancement en septembre d'un Appel à Projets « Plan de Développement des Organismes de formation » pour d'une part financer une AMO pour repenser l'ingénierie pédagogique avec les outils numériques et d'autre part financer des projets de digitalisation de l'offre de formation.

3. Renforcer la cybersécurité des entreprises

- > dans un 1^{er} temps, accompagner les entreprises régionales dans l'élaboration de leur Politique de Sécurité de Systèmes d'Information (PSSI). La PSSI doit protéger le patrimoine matériel, immatériel et les données relatives aux personnes physiques et morales. Lancement d'un appel d'offres pour sélectionner des prestataires très spécifiques à même d'accompagner des PSSI sans maxi abondé à hauteur de 250 000€ (avec prise en charge à 50%) pour 100 entreprises,
- > dans un 2nd temps, lancement d'un programme de détection des failles de sécurité informatique chez les TPE et PME (sensibiliser à la cybermalveillance via pentest, hacking, reconnaissance et d'analyser les vulnérabilités et le cas échéant, accompagner l'entreprise ou l'organisation à mieux se protéger dans un souci de résilience renforcée de notre tissu économique tout entier).

4. Développer une filière régionale d'excellence dans le numérique éducatif

- > candidature au label « Campus des Métiers et des Qualifications » sur le numérique éducatif basé à Poitiers avec rayonnement régional et national,
- > structurer le réseau de recherche néo-aquitain en numérique éducatif,
- > déployer une offre d'expérimentation de solutions numériques dans un cadre de confiance renouvelé pour les acheteurs qu'ils soient État, collectivités, entreprises ou organismes de formation,
- > développer une offre d'incubation de start-up Edtech,
- > créer à Poitiers le premier évènement professionnel sur le numérique éducatif qui décloisonne recherche, formation, entreprises et grand public à Poitiers en juin 2021.

5. Pour un numérique responsable

- > lancement d'un Appel à Projets « Proto Impact » pour faire émerger des solutions numériques innovantes au service des ambitions de Néo Terra et du développement de solutions technologiques sobres d'un point de vue environnemental,
- > plan d'accompagnement de la filière numérique régionale pour la rendre plus responsable et plus vertueuse,
- > expérimenter à grande échelle le réemploi des équipements numériques.

● Transformation Numérique TPE :

Les réseaux consulaires des Chambres des Métiers et de l'Artisanat et des Chambres de Commerce et d'Industrie se sont fédérés pour conduire à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine un programme ambitieux d'accompagnement à la transformation numérique des TPE de moins de 10 salariés. D'une durée de 2 ans, le programme d'accompagnement vise sur 2020 et 2021 à évaluer la maturité numérique de 1 006 TPE et accompagner le plan d'actions de transformation de 604 entreprises.

- **Transformation Numérique PME :** Un lot de 100 entreprises (PME de plus de 10 salariés) des secteurs : agriculture, économie sociale et solidaire, tourisme, sport, culture, médias et audiovisuel, BTP, service, commerce, logistique. Un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé concomitamment à la séance plénière.

- **Transformation Numérique Industrie.** Le plan Usine du Futur 2020-2022 prévoit d'accompagner 900 entreprises y compris dans leur transformation numérique.

- **Chèque Numérique Agriculteurs :** 300 exploitations agricoles pourraient se voir octroyer un chèque.

- **Chèque numérique mutualisé TPE :** 200 TPE.

- **Cybersécurité :** 100 PME d'au moins 150 salariés et ETI pour PSSI, et 500 TPE/PME pour tests de vulnérabilité PME/TPE.
-

CIBLES
D'ENTREPRISES
(en termes de taille et
filrière)

DÉFIL

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

- > **Programme Transfonum TPE** : sans impact budgétaire en 2020. 1 237 000€ (selon la répartition suivante, DET = 1 080 990€ et Délégation numérique = 156 010€)
 - > **Programme TransfoNum PME** : Sans impact budgétaire en 2020 (engagement budgétaire 2019 = 500K€)
 - > **Chèques numériques Agriculteurs** : 500K€ au BP 2020
 - > **Chèques numériques mutualisés TPE** : 150K€ au BP 2020
 - > **Cybersécurité - PSSI** : 4 jours (1 200€TTC/jour) pour 100 entreprises soit un budget total de 480 000€. Un cofinancement possible de 50% de l'entreprise est envisageable au regard de la cible d'entreprise ; soit un besoin budgétaire de 250K€ en AE
 - > **Cybersécurité** : tests de vulnérabilité. Besoin budgétaire estimé de 1,5M€ avec proposition de flécher du FEDER REACT.
-

**ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE**

Le Covid-19 a mis en avant la valeur de la transformation informatique et numérique et les organisations devraient utiliser ce temps pour accélérer la transition digitale.

La crise du Covid-19 est un accélérateur de la transformation numérique de la société et des entreprises. Avec à la clé, le bouleversement des modes de consommation, de production, d'approvisionnement, d'interaction ou encore de travail.

Les trois principaux impacts négatifs de Covid-19 sur les PME sont :

- > *l'incapacité physique à rencontrer la clientèle,*
- > *la baisse significative de la performance commerciale,*
- > *l'incapacité à reprendre la production.*

Les 3 principaux impacts positifs du Covid-19 sur les PME sont :

- > *l'amélioration de la capacité institutionnelle à appréhender le travail collaboratif à distance,*
 - > *la large reconnaissance auprès des collaborateurs de la valeur de la transformation numérique et des technologies de l'information,*
 - > *l'acquisition des capacités digitales de marketing et de développement commercial.*
-

Trouver de nouveaux débouchés

fiche
10**Accompagnement de places de marché**
pour rapprocher l'artisanat et le commerce de proximité du consommateur

OBJECTIFS

- > **qualifier l'offre de marketplaces sur le territoire régional** et identifier les conditions de réussites, les modèles gagnants,
- > **accompagner les initiatives de places de marché** répondant aux conditions d'un développement cohérent, complémentaire (par produits/services, à l'échelle d'un territoire,...) et optimisé (agrégation, mutualisation, diversification),
- > si pertinent, **développer une plateforme autour de produits « fabriqués en Nouvelle-Aquitaine »**, dans un premier temps sur des produits représentatifs du savoir-faire d'excellence régional,
- > **développer des réponses régionales** pour organiser ce marché, apporter des briques servicielles face à l'éventuelle carence sur certains territoires.

L'accompagnement de marketplace devra permettre aux TPE, commerçants, artisans, artisans d'art, producteurs locaux, EPV (...) de trouver les solutions adéquates pour :

- > se faire connaître, améliorer leur visibilité sur le web,
- > maintenir leur activité ,
- > développer de nouveaux canaux de vente et faciliter l'acquisition de nouveaux clients et contribuer ainsi à la revitalisation de quartiers/centres villes,
- > installer dans la durée la transition numérique de ces petites entreprises et les conduire dans une stratégie de phygital,
- > valoriser et accélérer les circuits courts et la mise en valeur des produits de qualité,
- > développer de nouvelles solutions de logistique de proximité locales vertueuses et socialement responsables.

Après étude de l'ADIT dont les livrables sont attendus à l'été, il est envisagé le lancement d'une politique régionale à l'automne (marketplace régionale sur les produits « fabriqués en Nouvelle-Aquitaine »).

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

TPE, PME (artisanat, commerce, artisanat d'art, exploitation agricole,...)

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

Budget Délégation Numérique en lien avec la DATAR
300K€ en 2021ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

L'évolution permanente de nos usages en matière de consommation et de commerce nécessite des adaptations régulières des acteurs de la filière. La crise du Covid-19 a récemment accéléré ces changements ; de nouveaux usages ont vu le jour ou se sont généralisés alors qu'ils étaient relativement marginaux jusque-là. La crise sanitaire et le besoin de réduire au maximum les contacts entre les personnes ont amené, entre autres, les changements suivants :

- > vrai engouement pour les « drive », pour les enseignes disposant d'un système de drive,
- > essor du « pick and collect » pour les commerces de centre-ville,
- > renforcement de la tendance à consommer local,
- > essor de la livraison par porteur « doux » en centre-ville (vélo, scooter électrique).

Cette action a pour objectif de booster les ventes des TPE employeuses sur l'ensemble du territoire régional, notamment rural qui ont pu connaître une rupture dans leurs ventes du fait des fermetures liées au Covid-19.

Pour exemple, de nombreux artisans d'art annoncent un chiffre d'affaires en perte de vitesse au vu des annulations au fur et à mesure des différents marchés / salons de printemps et d'été [Extrait de l'étude menée par Atelier Art de France lors de la crise de Covid-19 : « Les salons, marchés (70%), les boutiques-ateliers (65%), les commandes (61%) sont incontestablement les principales sources de revenus. »]

Au-delà, d'accélérer une reprise de l'activité, le développement de places de marché s'inscrit sur du moyen et long termes afin de répondre aux nouveaux usages des consommateurs, au maintien d'activités commerciales au cœur de villes, et au développement économique des territoires.

fiche
14**Opération « coup de poing » en faveur de la communication/promotion et d'accompagnement à la participation de salons en faveur des filières agricoles en difficultés.**

OBJECTIFS

De nombreuses filières agricoles ont été impactées par l'arrêt de l'économie du pays en lien avec l'épidémie de Covid-19. Les conséquences économiques sur celles-ci sont liées :

1. uniquement à la situation sanitaire de confinement. Par exemple les ventes de fraises ou d'agneaux se faisant majoritairement à cette période. Certaines filières ont par ailleurs étaient touchées à 100% car commercialisant l'intégralité de leur production de l'année sur ces quelques mois : asperge ou chevreaux.

2. venant accentuer une fragilité structurelles (la viticulture ou le gras) ou conjoncturelle (les huîtres).

Si des solutions ont pu être trouvées pour tamponner les conséquences économiques pour certaines filières, le problème demeure pour celles qui présentaient déjà des fragilités.

Ainsi, plusieurs filières ont été identifiées comme devant être impérativement accompagnées dans leur démarche de communication et de promotion durant l'été afin de relancer leurs ventes aussi bien localement qu'au niveau national.

> une action portée directement par la Région et l'AANA qui s'inscrit dans le cadre du soutien des produits les plus impactés par la crise du Covid-19. Cette nouvelle action vise à accompagner les filières ostréiculture, viticole, viande bovine et canard gras en mettant en place une communication dédiée en période de déconfinement afin de booster les ventes à des périodes favorables pour ces produits. La promotion de ces produits sera portée directement par l'AANA et la Région en 3 phases :

- **Phase 1** Eté – Juillet/Août

- **Phase 2** Septembre/ Octobre : temps forts de consommation / reprise de l'activité

- **Phase 3** Fin d'année : valorisation des produits festifs

> **un accompagnement financier de la Région pour des opérations de promotion et communication** menées directement par les filières ostréicoles et gras.

> **la mise en place d'une aide à la commercialisation pour Vinexpo wine Paris et Prowein** (Dusseldorf) 2021 afin de faciliter l'accès des viticulteurs régionaux à ces salons. Ce soutien se traduira sous forme d'un ticket modérateur prenant en charge une partie du coût de réservation des emplacements (coût des m²).

IMPACT BUDGÉTAIRE
(en précisant la part
couverte par le BP 2020)

850 000€ (sur BP 2020, dont 200 000€ pris en charge par l'AANA)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

POUR LA CONCHYLICULTURE :

Cette crise du Covid-19 arrive après une crise sanitaire due à un norovirus qui a lourdement impacté les entreprises conchyloles cet hiver. Avec l'épidémie de Covid-19, les principaux débouchés étant déjà très peu dynamiques les ventes de coquillages se sont effondrées et le CA moyen de la filière ne représente plus que 20% de l'activité normale en cette saison.

Peu d'activité en commercialisation, peu de débouchés :

- > fermeture des marchés et de la restauration, fermeture des dégustations à la cabane,*
- > pour les points de vente isolés (parking, devant les boulangeries...) la situation est variable mais beaucoup ont renoncé à faire des kilomètres pour rien,*
- > les exportations sont faibles par l'absence de dématérialisation des certificats sanitaires,*
- > la modification du mode de consommation qui s'est recentré sur des produits de base a entraîné la chute des prix et une présence réduite en GMS.*

POUR LE GRAS :

On assiste depuis plusieurs mois à une baisse tendancielle des ventes de magret entraînant la constitution de stocks importants. Le gras étant un produit plutôt festif il a subi de plein fouet la crise sanitaire avec un recentrage des achats en GMS sur des produits de première nécessité.

La fermeture de la RHD, la vente en circuits courts et l'annulation des manifestations festives ont accéléré le processus. Ainsi, l'impact est fort aussi bien en filière longue que courte.

Sur cette filière se joue à court terme la survie de 1 800 éleveurs et de 160 entreprises d'aval, pourvoyeuses de nombreux emplois en zones rurales, avec en plus une fragilisation de certaines coopératives pour lesquelles le résultat 2019 n'avait pas été bon. L'impact économique et social pour ces territoires pourrait être terrible pour les départements du sud de la région.

POUR LA VITICULTURE :

La filière accumule depuis quelques années les difficultés : des conditions climatiques très délicates depuis 2017 (gel, grêle, mildiou), la baisse des ventes aux États-Unis suite à l'augmentation des droits de douanes pour les vins français (décision unilatérale conséquence du conflit Airbus/Boeing), la régression des ventes en Chine où les vins australiens et chiliens se taillent des parts de marché, la baisse des ventes en Angleterre liées aux incertitudes du Brexit, la baisse de la consommation en France où le Bordeaux doit renouveler son image.

Dans ce contexte où les ventes en France chutaient déjà et les exportations plongeaient, la pandémie du coronavirus, avec ses restaurants fermés et ses consommateurs confinés, accentue la crise du monde viticole bordelais, tandis que se profile un manque de main-d'œuvre pour les travaux de printemps.

Cette situation conforte ainsi une baisse continue du prix du tonneau qui est descendu à 650€ pour certaines appellations de Bordeaux et de Bergerac.

DÉFI

fiche
12

Plan de soutien exceptionnel export / Covid-19

OBJECTIFS

La crise sanitaire liée au Covid-19 a porté un coup d'arrêt aux actions que mènent les entreprises pour prospector et entretenir leurs réseaux commerciaux à l'étranger.

Le programme régional Export 2020 porté par la Région, Team France export et l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA) pour les produits agro-alimentaires s'en trouve profondément modifié. Une partie importante (au moins 70 %) des salons et missions de prospections programmés ne pourront pas se tenir, privant les entreprises de temps forts dans leur action commerciale à l'international.

Aussi, la Région Nouvelle-Aquitaine a proposé de réorienter l'appui aux entreprises (aides individuelles) vers des actions dématérialisées -priorisation des marchés exports et prospection commerciale à distance- permettant la continuité de la présence commerciale des entreprises sur leurs marchés export.

CIBLES

D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

PME/ETI

Toutes filières

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

350K€

100 % couverts par le BP 2020 (réaffectation de crédits)

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Plus de 2 000 entreprises en Nouvelle-Aquitaine réalisent entre 30% et 50 % de leur CA à l'export. Situation Covid-19 : 50% des entreprises exportatrices ont suspendu leur échanges commerciaux export (source : baromètre TFE). Programme débutant le 1^{er} juin et s'achevant au 31/12/2020 (sous réserve d'une demande de prolongation).

Structurer les pratiques à forte utilité sociale et écologique en faveur d'un mode d'alimentation plus sain et solidaire

OBJECTIFS

A COURT TERME : lever les freins et accélérer les solutions mises en œuvre par l'ESS pour remettre le système alimentaire au cœur du territoire, notamment sur l'activité maraîchage :

- > identifier les facteurs de succès des actions solidaires créatrices d'emploi : implication des habitants, ancrage territorial, reconversion professionnelle, ferme en insertion,
- > identifier les solutions innovantes de coopération pour un changement d'échelle :
 - coopération pour une offre diversifiée et des volumes suffisants pour être en mesure de répondre à la forte croissance de la demande des consommateurs (coopératives de consommateurs, cantines, restauration hors domicile). Coopération maraîchers/entreprises, maraîchers/jardins privés (valorisation du foncier privé),
 - coopération pour la distribution : lieux hybrides, tiers-lieux nourriciers, associations de quartier et groupement d'achats habitants, supermarchés coopératifs, livraison du dernier kilomètre...
- > Identifier les outils facilitateurs : agriculture, transformation, numérique.

A MOYEN TERME :

1. Accélérer l'accompagnement au changement de pratiques, à la sensibilisation aux enjeux de l'alimentation (santé, environnement) et à l'implication des citoyens et des entreprises
2. Structurer et développer les systèmes d'alimentation solidaires et résilients dans les territoires :
 - > Expérimentation de solutions innovantes répondant aux besoins liés à :
 - la commercialisation : associations de quartier, tiers-lieux nourriciers, groupement d'achat habitants, supermarchés coopératifs, drive, lieux hybrides...
 - l'accès au foncier (ex mise à disposition de terres privées d'entreprises et rétribution d'une partie de la récolte),
 - la diversification permettant d'améliorer la rentabilité des fermes : ex diversification protéine végétales (protéagineux...),
 - aux débouchés (restauration hors domicile),
 - la réduction de la pénibilité du travail,
 - la multi-activités (production & transformation),
 - des pratiques plus respectueuses de l'environnement (eau, compost,...).
 - > Développement & Coopération au travers de projets portés par les acteurs de l'ESS pour re-territorialiser le système alimentaire et favoriser la création d'emploi, notamment sur l'activité maraîchage :

	<p>Développer des projets structurants sur le maraîchage de proximité (de la production à la commercialisation) et le déploiement du travail en insertion (personnes très éloignées de l'emploi, anciens détenus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > structuration des acteurs. ex coopérative maraîchage, > mutualisation de moyens pour aller vers un changement d'échelle : collectif de producteurs & collectif de consommateurs en circuits courts. ex : coopération pour la planification, atelier de transformation mutualisé, lieux hybrides..., > espace test, incubateurs, multi-activités (transformation, livraison, récupération des invendus,...), > intégrer le consommateur dans la chaîne de production. <p>Développer les moyens d'accès à une offre alimentaire de qualité et de proximité pour toutes et tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> > accompagnement des structures associatives de quartier agissant en faveur de l'organisation des habitants sous forme de groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, > chèque panier (équivalent du ticket restaurant). <p>Favoriser et soutenir les coopérations territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> > mobiliser les systèmes d'échanges locaux et monnaies locales pour inciter à la consommation de produits locaux et de bonne qualité, > appuyer et contribuer à l'émergence et au développement de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) autour des enjeux d'alimentation et de précarité, > Évaluer les externalités positives des solutions proposées par les acteurs de l'ESS (lieux hybrides, maison des services en alimentation durable, Tiers-lieux nourriciers,...).
<p>CIBLES D'ENTREPRISES (en termes de taille et filière)</p>	<p>Réseaux et acteurs de l'ESS déjà porteurs ou en transition vers des projets de diversification et des changements de systèmes (entreprises, coopératives, tiers-lieux, structures IAE / fermes en insertion, citoyens, associations, universitaires, en particulier pour la recherche-action).</p>
<p>IMPACT BUDGÉTAIRE (en précisant la part couverte par le BP 2020)</p>	<p>Réorientation BP 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Étude : identification des leviers parmi les solutions mise en œuvre par l'ESS pour re-territorialiser le système alimentaire, notamment sur l'activité maraîchage, 2. AAP : structurer et développer les systèmes d'alimentation solidaires dans les territoires, 3. RI ESS : aide à la coopération ponctuelle d'acteurs (ingénierie) et aide à la création et au développement de nouveaux services, 4. RI AMI Innovation sociale : expérimentation de solutions Innovantes.

ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Explosion de la vente directe sans forcément plus de revenus pour les producteurs et source de surcharge de travail liée à des difficultés d'organisation:

Face à la crise sanitaire du Covid-19, les structures de l'ESS, notamment de l'IAE, ont démontré combien les nouveaux modes de consommation respectueux de l'environnement sont essentiels, et pas seulement en temps de crise. Les consommateurs se sont tournés massivement vers la commande de paniers afin de limiter les contacts dans les lieux de grande distribution et de consommer des produits sains.

L'enjeu aujourd'hui est de saisir l'opportunité de ce contexte avant que le consommateur ne retrouve ses anciennes habitudes de consommation et d'assurer la pérennité de ces modes de production en créant des conditions favorables et de sensibiliser massivement sur les modes de consommation « alternatifs » et le caractère d'urgence de leur développement, tant d'un point de vue écologique que sanitaire.

Perspectives stratégiques de filières

fiche
14

Appel à Manifestation d'Intérêt Flash « Innovations et recherches - Covid-19 »

OBJECTIFS

L'objectif de cette action est double :

- > soutenir le développement de projets innovants portés par des entreprises, associations, centres hospitaliers, applicables aux problématiques immédiates de la crise sanitaire,
- > participer à l'amorçage de programmes pour comprendre les impacts de la crise et anticiper l'après-crise au plan sanitaire, économique, social, sociétal, en mobilisant les forces régionales de recherche sur des projets pluridisciplinaires associant en particulier les Sciences Humaines et Sociales dans une approche de développement durable.

CIBLES
D'ENTREPRISES

(en termes de taille et filière)

Structures éligibles implantées dans le territoire régional (candidats individuels ou chefs de file de consortiums) :

- entreprises de toutes tailles,
- établissements de santé (CHU, CHG, EHPAD), IFSI et autres instituts ou écoles paramédicaux,
- associations de patients,
- établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche,
- centres de transfert de compétences (technologiques, méthodologiques).

IMPACT BUDGÉTAIRE

(en précisant la part couverte par le BP 2020)

0,484M€ en AP et 2,664M€ en AE
pour les projets recherche pris du BP 2020ARGUMENTAIRE SUR LE CARACTÈRE D'URGENCE DE LA MESURE
DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Il s'agit d'amorcer des programmes de recherche régionaux visant à apporter le rapidement possible des connaissances utiles pour :

- > la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (études en biologie-santé : virologie, épidémiologie, santé publique, etc.),
- > la compréhension des impacts socio-économiques de la crise Covid-19 et la proposition d'outils d'aide à la décision pour la gestion et réorganisation des économies ou des organisations sociales (économie de proximité, relocalisation de production, réorganisation de services, etc.) à examiner suite à la crise économique et sociale engendrée par les mesures de lutte contre la pandémie,
- > l'AMI ayant ainsi fait appel à la mobilisation des forces de recherche régionales en biologie-santé mais également en Sciences Humaines et Sociales (économie, sociologie, psychologie, sciences politiques, droit, etc), les acteurs territoriaux accompagnés au titre du volet « recherche » de cet AMI sont les suivants,
- > laboratoires de recherche de Nouvelle-Aquitaine au travers de leurs tutelles (Universités, organismes de recherche),
- > CHU (recherches cliniques),
- > entreprises proposant le développement de projets innovants pertinents dans la lutte contre le Covid-19 en collaboration avec des laboratoires de recherche ou CHU.